



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 15.11.2024

Date d'affichage : 15.11.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de novembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – GARCIA – BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – MOUREN –VIAL – BRETTE.

Etaient excusés : M. OLIVE (pouvoir à M. GERMAIN)- Mme LAFOND Martine (pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : M. RASTELLO – Mme BERNAYS

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 045-24

Subventions exceptionnelles 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de :

- 750 euros au Comité des Fêtes de la Tour d'Aigues pour l'organisation des activités liées à OCTOBRE ROSE,
- 500 euros à la Coopérative scolaire de l'Ecole élémentaire pour le déplacement des élèves au Sénat,
- 725 euros à l'association Les Jardins Tourains dans le cadre du projet de création d'une « forêt gourmande » pour l'acquisition de végétaux auprès de la pépinière « Tutti Frutti » en vue de les planter sur le terrain jouxtant les jardins familiaux du quartier Saint-Roch.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de :

750 euros au Comité des Fêtes de la Tour d'Aigues pour l'organisation des activités liées à

OCTOBRE ROSE



- 500 euros à la Coopérative scolaire de l'Ecole élémentaire pour le déplacement des élèves au Sénat,
- 725 euros à l'association Les Jardins Tourains dans le cadre du projet de création d'une « forêt gourmande » pour l'acquisition de végétaux auprès de la pépinière « Tutti Frutti » en vue de les planter sur le terrain jouxtant les jardins familiaux du quartier Saint-Roch.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2024 ou ont fait l'objet d'une décision modificative

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois